



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement CE n° 1907/2006 (REACH)

Date : 14/05/2023

FER II SULFATE PUR

20 281 250 – 20 281 1000 – Educachim

911 124 – 911 126 - Sciencéthic

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance : Fer II sulfate
Référence : 20 281 250 – 911 124 et 20 281 1000 – 911 126
Numéro d'index : 026-003-01-4
N° CAS [7782-63-0]

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Substance chimique de laboratoire – Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse
Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser pour des produits qui sont au contact des aliments. Ne pas utiliser pour des fins privées (ménage)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SCIENCETHIC
32 Route de Rouen
27930 NORMANVILLE
France
Téléphone : +33 2 32 23 02 30
e-mail : jecontacte@sciencethic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CENTRE ANTI-POISON ET DE TOXICOVIGILANCE
200 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Téléphone : 00.33.(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë, orale, catégorie 4

Irritation oculaire, catégorie 2

Irritation cutanée, catégorie 2

Classification opérée conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Mention d'avertissement : ATTENTION
Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion H319 Provoque une sévère irritation des yeux H315 Provoque une irritation cutanée
Conseils de prudence P264 Se laver soigneusement après manipulation P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P301+P312 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers Néant

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

Nom de la substance	Identificateurs	Formule chimique	Masse molaire
Fer II sulfate heptahydraté	CAS [7782-63-0] N° CE 231-753-5 N° index: 026-003-01-4	FeSO ₄ ·7H ₂ O	278,02 g/mol

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours : Conseils généraux :

En cas d'exposition : appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance

En cas d'inhalation :

Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact cutané :

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, paupières ouvertes, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue. Protéger l'œil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer

En cas d'ingestion :

Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas donner à boire ou à manger.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée disponible



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

4.4 Protection individuelle du secouriste

Premiers secours : veillez à votre protection personnelle

4.5 Informations pour le médecin

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de soufre, oxydes de fer

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

En cas d'incendie : utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

5.4 Divers

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans le réseau de canalisations publiques, ni dans les plans d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés, le CO₂ risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgences

Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées. Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage.

Nettoyer soigneusement les sols et les objets souillés en respectant les réglementations relatives à l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Indications diverses

Eliminer immédiatement des quantités renversées



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation de poussières et d'aérosols. Utiliser une hotte aspirante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale. Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Protéger de l'humidité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient d'origine fermé de manière étanche dans un endroit frais et bien aéré (Température ambiante)

7.3 Utilisation finale(s) particulières

Aucune information disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance de concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail

8.2 Contrôle de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Pour se protéger d'un contact direct avec la peau, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels)

Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes avec une protection sur les côtés ou un masque de protection faciale conformes aux normes DIN/EN 166

Protection de la peau et des mains



Lors de la manipulation de produits chimiques, porter exclusivement des gants spéciaux pourvus d'un marquage CE et n° de contrôle. Les gants doivent être conformes à la norme DIN/EN 374. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire en cas de nuisance d'exposition.
Utilisation recommandée d'un masque ou demi-masque à cartouche filtrante conformes à la norme EN143

Informations diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Solide
Couleur	Vert
Odeur	Aucune
Point de fusion/point de congélation	64°C
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieures d'explosion	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	N'est pas auto-inflammable
Valeur de pH	entre 3,0 et 4,0 à 25°C
Pression de vapeur	14,6 hPa à 25°C
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,898 g/cm ³ à 25°C
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non pertinent (inorganique)
Propriétés explosives	Non pertinent (inorganique)
Propriétés comburantes	Non pertinent (inorganique)
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Constante de dissociation	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Constante de Henry	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente 1.300 kg/m³

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

DL50 – Orale – souris 1.520 mg/kg

DL50 – Intrapéritonéale – souris 245 mg/kg

DL50 – Intraveineux – souris 51 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune donnée disponible

Mutagenicité des cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'Homme disponible

Cancérogénicité

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'Homme disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger en cas d'aspiration

Aucune donnée disponible

11.2 Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau

Yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

11.3 Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 EcoToxicité

Toxicité aiguë (court terme) pour les poissons	Aucune donnée disponible
Toxicité chronique (long terme) pour les poissons	Aucune donnée disponible
Toxicité aiguë (court terme) pour la daphnia	Aucune donnée disponible
Toxicité chronique (long terme) pour la daphnia	Aucune donnée disponible
Toxicité aiguë (court terme) pour les algues	Aucune donnée disponible
Toxicité chronique (long terme) pour les algues	Aucune donnée disponible

12.2 Processus de la dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT/vPvB

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit	Eliminer conformément aux réglementations en vigueur
Emballage	Respecter les prescriptions légales relatives à la réutilisation et à l'enlèvement des déchets des emballages utilisés. Code de déchet produit : aucune information disponible

13.2 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ADR/RID/IATA/IMDG : NON CONCERNÉ
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADR/RID/IMDG/IATA : NON CONCERNÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	ADR/RID/IATA/IMDG : NON CONCERNÉ
14.4 Groupe d'emballage	ADR/RID : II – IATA : II – IMDG : NON CONCERNÉ
14.5 Code de classification	ADR/RID/IMDG/IATA : NON CONCERNÉ
14.7 Etiquette de danger	ADR/RID/IATA/IMDG : NON CONCERNÉ
14.8 Danger pour l'environnement	NON

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) Aucune donnée disponible

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

Abréviation	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic acute	Dangereux pour le milieu aquatique – danger aigu
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling, Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses – voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50% (concentration efficace 50%). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50% de modifications dans la réponse (e50 : sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	CE50 dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50% soit de la croissance (CE50b) soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant les lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984)
LC50	Lethal concentration 50% (concentration létale 50%) : la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50% au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50% (dose létale 50%) : la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité de 50% au cours d'une période donnée
Log KOW	n-octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union Européenne
N° Index	Le numéro Index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable, et Toxique
PNEC	Predicted No-effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

REACH	Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques développé par les Nations Unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes – exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur Limite Court Terme
VME	Valeur limite de Moyenne Exposition
VP	Valeur Plafond
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE

Transport par route, par rail, ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
P264	Se laver soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P312	En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468